



Formulaire d'inscription et conditions – programme 2011-12

Un formulaire par enfant à retourner à la Bulle d'Air, ch. du Pommier 14, 1218 Gd-Saconnex, fax 022 788 36 26

J'inscris mon enfant à l'atelier suivant :

- | | | |
|---|--|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Eveil musical | <input type="checkbox"/> Atelier vocal | <input type="checkbox"/> Piano |
| <input type="checkbox"/> Musique, jeux et créativité | <input type="checkbox"/> Musique et mouvement | <input type="checkbox"/> Flûte à bec |
| <input type="checkbox"/> Solfège et créativité musicale | <input type="checkbox"/> La musique en dansant | <input type="checkbox"/> Guitare |
| <input type="checkbox"/> Rythmes et percussions | | <input type="checkbox"/> Violon |
| | | <input type="checkbox"/> Violoncelle |

Lieu: Grand-Saconnex Petit-Saconnex Carouge Plan-les-Ouates Nyon

Jour: _____ Heure: _____ Tranche d'âge: _____

Nom de famille de l'enfant: _____

Prénom de l'enfant: _____ fille garçon

Date de naissance jour: _____ mois: _____ année: _____

Nom complet du/de la représentant/e légal/e: _____

Adresse: _____

N° postal: _____ Lieu: _____ Pays: _____

Tél. privé: _____ portable mère: _____

prof.: _____ portable père: _____

autre: _____

E-mail: _____

mon enfant est nouveau mon enfant est inscrit à la Bulle d'Air depuis: _____

mon enfant pratique l'instrument: _____ depuis: _____

j'ai la carte Gigogne (prière de joindre une copie de la carte)

soutien aux familles à revenu modeste

j'ai un autre enfant inscrit à la Bulle d'Air pour l'année 11-12, nom de l'enfant: _____

Je paie la facture en 1 fois 2 fois 3 fois

Lieu et date: _____

Signature du/de la représentant/e légal/e: _____

Par ma signature, je soussigné/e déclare avoir pris connaissance des conditions (page suivante) et m'engage à m'y conformer. Je confirme également que mon enfant est au bénéfice d'une assurance RC et accidents.



Informations pratiques et conditions des ateliers annuels

Informations pratiques

Un lieu d'accueil et de jeux, ainsi qu'un jardin sont à la disposition des enfants et des parents.

Il est important de munir votre enfant de pantoufles ou de chaussons antidérapants.

Les ateliers pour les enfants sont hebdomadaires et durent environ 50 minutes.

Les enfants sont accueillis en petits groupes (pas plus de huit enfants, sans compter les parents).

Un atelier démarre à partir de quatre enfants inscrits.

Les bébés de moins d'un an peuvent accompagner gratuitement leurs frères et sœurs dans les ateliers.

Des semaines « portes ouvertes » trois fois par année permettent de venir librement faire connaissance avec les animateurs et découvrir les ateliers – voir les dates sur le site ou appeler le secrétariat.

Conditions

Comment s'inscrire

L'inscription se fait pour l'année et est valable pour les années scolaires genevoise ou vaudoise en cours.

Le secrétariat vous renseignera sur les disponibilités des ateliers.

L'inscription devient définitive dès réception du formulaire signé, dans la mesure des places disponibles. Une confirmation écrite, ainsi qu'une facture vous seront alors envoyées.

Une inscription par téléphone ou par messagerie n'est pas définitive.

Les inscriptions sont prises tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.

L'enfant participe au même atelier toute l'année, sauf arrangement exceptionnel, afin de lui assurer une intégration harmonieuse.

Changement de situation

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc.) est à annoncer au secrétariat dans les plus brefs délais.

Participation de l'adulte accompagnant

L'adulte accompagnant participe avec l'enfant jusqu'à l'atelier « 4/5 ans » au moins.

Enfant handicapé

L'inscription d'un enfant avec un handicap se fait sur la base d'un entretien préalable des parents ou éducateurs référents avec le directeur de la Bulle d'Air.

Modalités de paiement

Le paiement des ateliers peut s'effectuer en une fois, deux fois ou trois fois.

Une réduction de 10 % est accordée aux frères et sœurs d'un enfant inscrit (non-cumulable avec la carte Gigogne).

La carte Gigogne permet une réduction de 10 % par enfant sur présentation de la carte.

Soutien aux familles à revenu modeste

La Bulle d'Air offre un soutien pour les familles à revenu modeste en prenant en charge jusqu'à 30 % de l'écolage. Les familles ayant un revenu inférieur à CHF 110 000 – majoré de CHF 7780 par enfant à charge – peuvent adresser une demande écrite à la direction de la Bulle d'Air, accompagnée de l'avis de taxation des deux parents, avant l'inscription définitive de l'enfant.



Tarif des ateliers

Les tarifs en vigueur pour les ateliers se trouvent dans le programme ainsi que sur le site Internet. Le prix est dégressif en fonction de la date d'inscription en cours de trimestre.

La participation d'un enfant accompagnant exceptionnellement un autre enfant à un atelier est facturée CHF 25, sous réserve de l'accord préalable de l'animateur.

Taxe annuelle d'inscription

La taxe d'inscription annuelle est de CHF 65 par famille.

Condition de désistement

Un désistement doit être annoncé par écrit (lettre, fax, ou message électronique). Il sera facturé CHF 100 pour frais administratifs.

Absences

Pour des raisons d'organisation, toute absence d'un enfant – quel qu'en soit le motif – est à signaler au secrétariat avant l'atelier. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence du participant, sauf sur présentation d'un certificat médical pour l'enfant (ou l'adulte dans le cadre d'une formation adulte) justifiant une absence supérieure à 4 ateliers.

Séance d'essai

La Bulle d'Air permet une unique séance d'essai-découverte gratuite pour l'année en cours.

Elle ne peut avoir lieu que dans un atelier pouvant accueillir un enfant supplémentaire, par contre elle ne garantit pas cette place. En effet, toute inscription fixe, donc payée, est en tout temps prioritaire sur une séance d'essai.

Portes ouvertes

La Bulle d'Air organise des portes ouvertes. Les dates sont publiées sur le site Internet.

Annulation d'un atelier

La Bulle d'Air se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre minimum d'enfants (4) n'est pas atteint ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté. En cas d'annulation d'un atelier, celui-ci sera remboursé dans sa totalité.

Vacances et jours fériés

Les ateliers annuels n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans le canton de Genève ou dans le canton de Vaud, ni pendant les jours fériés officiels (Jeûne genevois ou Jeûne fédéral, 1^{er} mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte).

Mai 2011